



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Michel Girardet : « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? »

Municipale responsable : Mme Jeannette Weber

Gland, le 28 avril 2025

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

Suite à la réception de l'interpellation de Monsieur Michel Girardet intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? », le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a contacté le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) afin d'obtenir des précisions concernant l'offre d'accueil à Gland.

La Municipalité de Gland a grandement contribué à la création du RAT qui s'est concrétisée le 29 septembre 2008 en réponse à la loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de jour des enfants (LAJE) avec le soutien de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Selon l'article 2 de ses statuts, le RAT a pour buts de **constituer, gérer et développer** un réseau d'accueil, conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE : RSV 211.22).

Dans ce cadre, les communes membres du RAT, dont la Commune de Gland, confèrent au Réseau une autonomie dans sa gestion, son développement et son fonctionnement.

Les participations communales aux charges d'accueil sont à considérer selon deux axes distincts :

- L'augmentation du nombre de places disponibles ;
- Le mécanisme financier et le financement par les communes.

Il est en effet important de mesurer l'évolution de l'offre d'accueil à Gland :

- Enfants de Gland accueillis en 2014 = 714
- Enfants de Gland accueillis en 2024 = 1050
- Heures d'accueil enfants de Gland en 2014 = 650'000
- Heures d'accueil enfants de Gland en 2024 = 1'172'000

Cette évolution se poursuit en 2025 puisque le nombre d'enfants fréquentant le RAT s'élève actuellement à quelques 2'500 enfants et le nombre d'heures d'accueil totales à 2'650'000. Le volume d'affaires représente alors un montant de près de CHF 40 millions.

Etant donné la hausse constante de fréquentation, la participation financière de la Ville de Gland au Réseau d'Accueil des Toblerones augmente elle aussi proportionnellement au nombre d'enfants accueillis, atteignant désormais des montants significatifs par an.

Il est important de souligner que les contributions ne sont pas destinées au financement du RAT en tant que tel mais bien à celui des enfants et des familles de notre Commune, afin de garantir un accueil de jour de qualité et financièrement accessible, tel que prévu par la loi.

L'accueil de jour constitue en effet une obligation légale.

Il convient également de préciser que la totalité des enfants de Gland inscrits au RAT (1'004 enfants pour un total de 1'171'975 heures d'accueil en 2024) sont placés dans les structures d'accueil de Gland et que, selon l'étude réalisée par la société Microgis, le RAT devra encore créer - sur demande du Canton - quelques 300 places supplémentaires d'ici 2030 dont environ 100 à Gland, essentiellement en accueil parascolaire.

Enfin la FAJE a officialisé en date en date du 11 décembre 2024 la reconnaissance du RAT sans aucune réserve, évoquant notamment le développement spectaculaire de l'offre ces

dernières années ainsi que des ambitions encourageantes témoignant d'une volonté politique forte et d'une proactivité du RAT (document annexé).

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATEUR

Pour faciliter la lecture des réponses aux différentes interrogations ces dernières ont été numérotées.

Q1. En quoi Gland est-elle comparable, ou à contrario pas comparable à Morges dans leurs structures respectives du RAT et de l'AJEMA ?

Chaque réseau choisit son organisation et sa gestion administrative en toute autonomie. De ce fait, il est difficile de comparer les différents réseaux. Néanmoins, certaines différences peuvent être constatées :

Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA) fonctionne principalement selon la notion de couverture de déficit répartie entre les communes en fonction de leur nombre d'habitants. Certaines communes ont alors le sentiment de financer l'accueil de jour des autres communes. Le RAT, quant à lui, adopte un système de facturation de chaque commune membre en fonction du nombre d'enfants qu'elle accueille, ceci pour plus de clarté et transparence.

De plus, la liste d'attente au Réseau d'AJEMA est importante, générant alors de nombreuses plaintes des familles morgiennes. Au Réseau d'Accueil des Toblerones, la liste d'attente est moindre ; la politique de développement a été rigoureusement construite et le degré de satisfaction des familles est bon.

Le développement de l'offre d'accueil à Gland a permis de proposer 336 places supplémentaires sur ces dix dernières années. L'augmentation des charges pour la Ville de Gland résulte principalement de cette hausse du nombre de places disponibles.

Q2. Une structure propre à Gland est-elle envisageable ?

La sortie du Réseau d'Accueil des Toblerones est possible mais impliquerait un investissement dans un logiciel informatique de gestion, d'inscriptions et de facturations, et surtout la création d'une « tête de réseau » propre à la Ville de Gland, comprenant la reprise de toute la gestion administrative, financière, managériale, juridique et informatique aujourd'hui assumée par le RAT, avec un impact considérable notamment sur les ressources humaines de l'administration (transposées depuis le RAT vers l'administration communale), qui se matérialiserait par l'engagement :

- d'un Responsable assumant les relations avec la FAJE, le Canton (contrôle cantonal des finances, AVS, sécurité au travail, relations avec les structures d'accueil, collaboration avec les Comités d'associations, Conseil de Fondation, directions des structures d'accueil, support informatique, direction des ressources humaines, support juridique, litiges parents, médiations, politique tarifaire, règlementation, contrats de travail etc),
- d'un assistant administratif,
- d'un Responsable des finances assumant la gestion des subventions, la gestion financière des Accueillantes familiale de jour (AMF), des salaires, assurances, rappels, contentieux, poursuites, AVS, LPP etc,
- d'un collaborateur en charge du contrôle des revenus assumant la gestion du contrôle annuel des revenus des parents de Gland (LAJE art. 29),
- d'un Coordinateur à l'inclusion (salaire subventionné par le Canton) assumant

- l'accompagnement et le soutien des équipes et des structures dans la gestion des enfants à besoins particuliers ;
- de 50 Accueillantes en milieu familial (AMF),
 - d'un Coordinateur de l'accueil familial de jour pour la coordination des 50 AMF (suivi des AMF, conventions, autorisations, visites, surveillance, placement d'enfants),
 - d'un Gestionnaire administratif spécialisé dans l'accueil familial de jour pour 50 AMF (dépannages, contrats de placements, maladies des AMF et remplacements, factures prestations, manifestations etc).

Q3. Si oui, quels en seraient les avantages, ou à contrario, les désavantages ?

Une sortie du RAT permettrait certes à la Ville de Gland de prendre à elle seule la main sur la répartition des frais entre parts parentales et communales. Toutefois, le coût de revient d'une place d'accueil être revu à la hausse pour les raisons précédemment évoquées.

Par conséquent, la Ville de Gland n'a aucun intérêt à sortir du RAT car les recommandations cantonales de créer des places proportionnellement aux besoins des habitants de la Ville resteraient identiques.

De plus, la Ville de Gland serait contrainte d'obtenir des accords inter-réseaux avec les réseaux adjacents pour élargir le bassin de population concerné par l'offre d'accueil et ainsi éviter des frontières virtuelles entre les régions et garantir un certain équilibre financier par des taux de fréquentation des structures suffisamment élevés.

Q4. Quelles seraient les conséquences d'une sortie du RAT, à la fois pour Gland, pour le RAT et par conséquence pour les communes membres.

Les communes membres du RAT financent uniquement les charges liées aux enfants accueillis dans leurs structures sur une base budgétaire rigoureuse. Une sortie du Réseau aurait alors peu de répercussion sur les autres communes. Cela impacterait, en revanche, le RAT qui ne percevrait plus la contribution de la Ville Gland d'un montant de CHF 12.50/habitant (montant forfaitaire administratif) et serait alors contraint d'opérer une restructuration et/ou de licencier du personnel.

Q5. Morges ayant quitté l'AJEMA à priori du fait d'une structure devenue trop conséquente (34 communes 67'000 habitants), ce danger guette-t-il à terme également le RAT ?

Comme déjà évoqué, ce n'est pas une question de taille de structure mais d'organisation.

La cour des comptes ayant audité la gestion du dispositif d'accueil de jour des enfants à l'échelle cantonale, elle encourage les initiatives visant à mutualiser les ressources pour réaliser des économies d'échelle, entre autres dans le domaine de l'informatique où la majorité des communes recourent au même fournisseur sans mener des négociations groupées. Autrement dit, d'un point de vue économique, il est beaucoup plus avantageux et souhaitable de créer des réseaux de taille importante.

EN CONCLUSION

La Municipalité est confiante et sereine quant à l'avenir du RAT avec qui elle souhaite poursuivre sa collaboration efficace et historique.

La question n'est donc pas tant de savoir s'il faut craindre pour l'avenir du RAT, mais plutôt s'il est temps de renforcer la politique d'accueil de l'enfance – et, avec elle, celle de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle – à une échelle cantonale, voire nationale. L'évolution démographique, politique et économique du pays semble en effet plaider en faveur d'une vision cohérente et d'une gouvernance intégrée en matière de politique familiale et de l'enfance.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod

La Secrétaire adjointe :



A. Lokaj



Interpellation de Michel Girardet : « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? »

Je le précise d'emblée le but de cette interpellation n'est pas d'étudier une sortie de la ville de Gland du RAT mais d'obtenir un état des lieux.

En effet suite à divers articles parus dans les médias, des interrogations se posent. De plus dans son rapport sur le budget 2025, la COFIN relevait l'augmentation constante des coûts de la participation de Gland dans le financement du RAT. La COFIN mentionnait également ce que nous avons pu apprendre par l'intermédiaire de différents médias concernant l'AJEMA (le réseau d'accueil de Morges-Aubonne) en particulier la sortie de la ville de Morges de ce réseau à fin 2025. Morges étant une ville assez comparable à Gland avec environ 18'000 habitants cela interpelle qu'elle envisage de créer son propre réseau. Dans son rapport la COFIN a donné une réponse assez succincte de la Municipalité ce qui est compréhensible car ce n'était pas dans le cadre du budget que ce sujet était à développer.

Dans ses motivations de quitter son réseau, la ville de Morges n'argumentait pas prioritairement sur l'élément financier mais plutôt sur des questions structurelles et organisationnelles disant notamment que *cela vise à offrir aux familles morgiennes un accueil de jour de qualité et adapté aux besoins spécifiques d'une ville-centre. En réorganisant le système d'accueil de jour, la Municipalité souhaite améliorer l'accessibilité tout en garantissant une gestion et une coordination optimale des ressources disponibles.*

Dès lors il m'intéresse de connaître en quoi la situation de Gland est différente de celle de Morges en priant la Municipalité de nous en apporter la réponse selon les questions ci-après :

- En quoi Gland est-elle comparable, ou à contrario pas comparable à Morges dans leurs structures respectives du RAT et de l'AJEMA ?
- Une structure propre à Gland est-elle envisageable ?
- Si oui quels en seraient les avantages, ou à contrario, les désavantages ?
- Quelles seraient les conséquences d'une sortie du RAT, à la fois pour Gland, pour le RAT et par conséquent pour les communes membres ?
- Morges ayant quitté l'AJEMA à priori du fait d'une structure devenue trop conséquente (34 communes, 67'000 habitants), ce danger guette-t-il à terme également le RAT ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses à ces questions.



Réseau d'accueil des Toblerones
 Mme Regula Zellweger
 M. Marco Baiguini
 Route de Cité-Ouest 2
 1196 Gland

Lausanne, le 11 décembre 2024

Renouvellement reconnaissance du réseau Toblerones - 2025-2030 - décision

Madame la Présidente,
 Monsieur le Secrétaire général,

Le Conseil de Fondation a pris connaissance avec intérêt du dossier de reconnaissance transmis dans le cadre de la procédure citée en titre.

Il vous remercie de la qualité des informations transmises et du développement spectaculaire de l'offre ces dernières années. Les ambitions affichées sont également encourageantes et témoignent d'une volonté politique forte et d'une proactivité du Secrétariat général des Toblerones. Il observe également que des projets et une implication forte de celui-ci se manifestent régulièrement.

Le Conseil vous octroie donc le renouvellement de la reconnaissance de votre réseau, sans aucune réserve.

En annexe, vous trouverez la convention de subventionnement dont vous voudrez bien nous renvoyer un exemplaire contresigné.

Nous vous remercions de votre engagement pour le développement d'un accueil de jour des enfants de qualité et vous transmettons, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, nos très cordiaux messages.

FONDATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

 A blue ink signature of the name 'Andreas Sutter' in a cursive, handwritten style.

Andreas Sutter
 Président

 A blue ink signature of the name 'Sylvie Lacoste' in a cursive, handwritten style.

Sylvie Lacoste
 Directrice

Annexe mention